

**Conseil de sécurité****Distr.
GENERALE****S/20789
15 août 1989
F NCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS****LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

Depuis quelque temps déjà, c'est avec une profonde préoccupation que je suis les événements au Liban, qui causent tant de souffrances à la population libanaise. En même temps, je suis avec un vif intérêt et une profonde gratitude l'initiative prise par la Ligue des Etats arabes, par l'intermédiaire d'abord du Comité des Six, puis du Comité tripartite composé de S. M. le Roi Hassan II du Maroc, S. M. le Roi Fahd Bin Abdul-Aziz Al Saud du Royaume d'Arabie saoudite et S. E. le Président Chadli Bendjedid de l'Algérie, pour résoudre les crises relatives à la sécurité et à la situation politique au Liban.

Le 31 mars (S/20554), et de nouveau le 24 avril (S/20602), le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président, dans laquelle il a souligné sa préoccupation devant les événements au Liban et exprimé son plein appui aux efforts déployés par la Ligue des Etats arabes. J'ai également fait plusieurs déclarations en ce sens. En outre, pendant tout ce temps, je suis resté en contact avec les gouvernements et les dirigeants arabes en cause, offrant de les aider de quelque manière que je puisse. Vous n'ignorez pas que j'ai toujours considéré que le problème libanais est d'une telle complexité que c'est par des efforts arabes, avec l'appui de la communauté internationale, qu'il pourra le mieux être résolu. Telle est toujours ma position.

Le 11 août, ainsi que je vous en ai informé, j'ai rencontré les cinq membres permanents pour leur faire part de mon angoisse croissante devant la violence dans Beyrouth et aux alentours, qui a atteint un niveau sans précédent dans les 14 années que dure le conflit. Ils ont partagé ma préoccupation et convenu de la nécessité d'appuyer pleinement les efforts du Comité tripartite.

Vous vous souviendrez que, le 31 juillet, le Comité a publié un communiqué dans lequel il résumait ses efforts à ce jour. Le même jour, le Conseil de sécurité a, par une décision unanime, prorogé le mandat de la FINUL. De même que les fois précédentes, il a réaffirmé qu'il soutenait fermement la cause de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Tristement, le 31 juillet était également le jour où nous avons reçu les premières informations concernant le sort tragique du lieutenant-colonel Higgins, qui servait la FINUL au moment de son enlèvement en février 1988. Tous ces événements soulignent l'attachement de l'Organisation des Nations Unies à la cause du Liban et le rôle

actif qu'elle joue depuis longtemps en faveur de ce pays, qui est un membre fondateur de l'Organisation. Etant donné la force de cette relation, l'Organisation des Nations Unies a une part de responsabilité pour ce qui est de prévenir de nouvelles effusions de sang au Liban et d'appuyer des efforts plus importants, sous la direction du Comité tripartite, en vue de résoudre ce conflit tragique.

Je considère que pour faire un pas dans la bonne direction, un cessez-le-feu effectif est absolument nécessaire. Ceci mettrait un terme aux effusions de sang et permettrait au Comité de continuer à s'acquitter de son mandat. Ce qu'il faut, à mon avis, c'est un effort concerté du Conseil, dans son ensemble, pour faire comprendre aux parties au conflit qu'il est immédiatement nécessaire de cesser toutes les activités militaires et de respecter un cessez-le-feu pour que le Comité tripartite puisse poursuivre ses efforts sans entrave.

La crise actuelle constitue à mon avis une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, exerçant les responsabilités que me confère la Charte des Nations Unies, je demande que le Conseil de sécurité soit réuni d'urgence de manière à contribuer à une solution pacifique du problème.

(Signé) Javier PEREZ de CUELLAR
